

Du nouveau à la FSSPX: l'abbé de la Rocque relevé de sa charge de "curé" de Saint-Nicolas du Chardonnet

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [Brèves](#), [Eglise en France](#), [En Une](#)

Date : 11 mai 2017



[Riposte catholique](#) avait relayé la lettre des doyens de France de la FSSPX et de communautés amies critiquant la position de Menzingen à l'égard des mariages célébrés au sein de la fraternité. Le supérieur du district de France de la FSSPX vient de prendre des mesures. En effet, par [courrier du 10 mai 2017](#), il annonce que *"Monsieur l'abbé de La Rocque est relevé de sa charge de « curé » de Saint-Nicolas du Chardonnet et les sept signataires eux-mêmes relevés de leur charge de doyen."*

Précédemment, [le 7 mai 2017, l'abbé Bouchacourt avait reproché aux signataires](#) *"la façon subversive par laquelle cette déclaration a été diffusée."*

On pourra aussi se reporter au [commentaire de Menzingen sur cette "affaire"](#), certainement douloureuse, mais que *Riposte catholique* souhaite traiter en mettant à disposition du public les différents éléments de compréhension.

Le courrier de l'abbé Bouchacourt du 10 mai 2017:

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

Le Supérieur de district

Suresnes, le 10 mai 2017

A tous les prêtres du district de France

Pour information aux communautés amies

Objet : Mariages FSSPX

Chers Confrères,

Suite aux événements douloureux qui ont motivé ma lettre de dimanche dernier, je souhaite vous donner des nouvelles de la situation présente et vous communiquer les décisions qu'ils m'ont amené à prendre.

Je souhaiterais tout d'abord revenir sur une expression employée dans mon dernier courrier. Les termes « mépris et rebut », sûrement d'une dureté excessive, concernaient les circonstances qui entouraient la publication du document. Il est bien évident qu'il n'y avait de ma part aucune volonté de mépriser ses auteurs. Le texte diffusé présente certes des erreurs, des insuffisances, mais proposé avec loyauté avant sa publication soit au district, soit à la Maison générale, il aurait mérité d'être étudié et amendé, comme d'ailleurs l'étude que je vous ai moi-même envoyée. Le modum employé étant inacceptable, parce que subversif, il a entraîné mon refus de considérer le contenu du document. La fin ne justifie pas les moyens. On ne peut utiliser un moyen illégitime pour atteindre un bien présumé. Pourquoi avoir écrit ce texte dans le secret ? Pourquoi l'avoir montré à certains prêtres et caché aux autres ? La confusion s'est alors répandue chez nos fidèles. Beaucoup d'entre eux n'ont pas compris ce qui se passait dimanche dernier à la messe. De plus, des divisions désastreuses et très pénibles se sont manifestées entre les prêtres d'une même communauté. Les fruits de cette

initiative ne sont pas bénis de Dieu.

Aussi, en accord avec Monseigneur Fellay, il m'a fallu prendre de difficiles décisions envers les confrères qui ont signé le document incriminé. Monsieur l'abbé de La Rocque est relevé de sa charge de « curé » de Saint-Nicolas du Chardonnet et les sept signataires eux-mêmes relevés de leur charge de doyen. Monseigneur Fellay a nommé Monsieur l'abbé Vassal en remplacement de Monsieur l'abbé de La Rocque. Quant aux nouveaux doyens, ils seront nommés au 15 août prochain.

Abbé Bouchacourt